



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 1ere Gachée : 05:56 (1)		Date : 24/07/2026 012607239402		Zone : ZONE 02	
001099160 Quantité : 3.60 m3		Réf. commande(2) : 03.44.46.70.66		Véhicule : ED279RW	
Client : SAGNIER ENT SAGNIER REC		Chantier : POIX DE P fricamps		Chauffeur : KARINE	
10 RUE DE BEAUVAIS		12 ter rue de l eglise		DUPUIS	
60210 HALLOY		80290		Transport :	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale		ATTENTE		Quantite Origine : 3.60 m3	
06:30		00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
				Livree Reelle : 3.60	
					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification	
829		BPS NF EN 206 A2/CN		Xf1, Xc3, Xc4, Xd1 (	
				0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				273	
				Résistance caractéristique(4)	
				C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 Xf1(F) D22 S3 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 11°C	
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
		PRE 510 0.5 %		Nom:	
				Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:			
Type et quantité:					
Demandeur:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non